



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Version révisée du 29 novembre 2021

Projet de Stratégie 2022-2026

Ce document est le fruit d'un processus de consultation inclusif mené avec les Membres et d'autres parties prenantes de l'UIP sur la base d'une étude d'impact de la stratégie précédente (2017-2021). Au total, 902 personnes dans 107 pays, notamment des parlementaires, des membres du personnel parlementaire, des donateurs institutionnels, des partenaires, la direction politique de l'UIP (Président actuel et anciens présidents de l'UIP et membres du Comité exécutif), ainsi que le Secrétaire général et le personnel de l'UIP, ont participé, par le biais d'enquêtes, d'entretiens et de groupes de discussion, à ce processus qui a été conduit par le Comité exécutif de l'UIP. Les débats de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement ont également alimenté la présente Stratégie.

La Stratégie de l'UIP 2022-2026 sera mise en œuvre par le biais de plans de travail opérationnels annuels et d'une budgétisation incluant des matrices de suivi et d'évaluation pour en mesurer le succès.

Les principales conclusions de la consultation sont résumées dans un graphique à la fin du document.

Introduction

Depuis sa création en 1889, l'UIP sert de plateforme mondiale pour le dialogue interparlementaire, œuvrant "en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives", conformément à l'Article 1.2 de ses Statuts¹. Plus de 130 ans plus tard, l'UIP demeure résolue à améliorer la vie des peuples et à garantir le respect des droits de l'homme à travers le monde. Elle entend bâtir un monde dans lequel les parlements et les parlementaires œuvrent "pour la démocratie et pour tous" d'une manière inclusive, collective, tournée vers l'avenir et résiliente, tout en tenant compte de l'ensemble – en constante évolution – d'acteurs et de facteurs qui contribuent aux écosystèmes parlementaires².

Dans tous ses travaux, l'UIP s'attache à renforcer la capacité des parlements à s'acquitter de leurs nombreuses fonctions, qui sont notamment de servir et de représenter leurs divers électeurs, de veiller à ce que les gouvernements rendent compte de leur action aux niveaux national et international, et d'établir et de renforcer la législation sur un vaste éventail de questions afin de pourvoir au bien-être actuel et futur de leurs peuples. L'action de l'UIP repose sur un principe fondamental : des parlements forts et efficaces peuvent préserver les droits de l'homme fondamentaux, parvenir au développement durable en ne laissant personne de côté, réaliser l'égalité des sexes, autonomiser les jeunes, contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde, et protéger la planète. Les parlements sont appelés à s'adapter en permanence pour mieux servir leurs électeurs. C'est pourquoi ils doivent disposer des informations, méthodes de travail et ressources adéquates pour anticiper et relever les défis du monde contemporain et pour prendre des décisions qui serviront les intérêts de leurs peuples à long terme.

Toutefois, s'il est essentiel que les parlements soient individuellement forts pour progresser, cela ne suffit pas. En réunissant 179 parlements nationaux qui œuvrent ensemble sur un pied d'égalité, l'UIP occupe une position unique et centrale qui lui permet 1) de faire progresser les parlements en les mettant en contact afin qu'ils apprennent les uns des autres dans un esprit de respect et de soutien mutuels, 2) d'enrichir les acquis des parlements en collectant des données et en réalisant des études, et 3) de stimuler l'action politique collective sur des enjeux mondiaux qui ont un impact sur la vie des êtres humains dans le monde entier.

Valeurs fondamentales

L'UIP accompagne les parlements en les aidant à mener leur propre développement, comme il est question dans les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, et en les encourageant à tirer profit de l'intelligence collective de ses Membres. Cinq valeurs fondamentales sous-tendent l'action de l'UIP :

Égalité : Garantir que les individus ou groupes d'individus sont tous traités équitablement, de manière identique et pas moins favorablement que d'autres sans distinction de race, de sexe, de handicap, de religion ou de croyance, de statut économique, d'orientation politique ou sexuelle, ou d'âge, dans le but ultime d'éliminer toute forme de discrimination et d'injustice.

Inclusion : Recueillir l'ensemble des points de vue, besoins et préoccupations de la société afin de favoriser un sentiment d'appartenance et de représenter les intérêts de tous les secteurs de la société.

¹ [Statuts de l'UIP](#)

² Les "écosystèmes parlementaires" désignent l'ensemble des acteurs et des facteurs qui orientent les parlements. Les parlements ne fonctionnent pas de manière isolée, mais au sein d'un système complexe qui interagit en permanence avec d'autres institutions et acteurs publics : en premier lieu avec l'exécutif, mais aussi avec les partis politiques, les organisations de la société civile, les électeurs, les médias et les milieux universitaires, entre autres.

Respect : Reconnaître, respecter et apprécier les différences culturelles, religieuses, ethniques, politiques, linguistiques et autres comme condition préalable à tout dialogue constructif ou toute résolution de conflit.

Intégrité : Agir avec transparence, équité et probité, et en qualité de médiateur impartial dans les situations de conflit ou d'après-conflit.

Solidarité : Stimuler un sentiment d'appartenance à une communauté, d'unité et d'intérêts partagés au sein de l'ensemble du monde parlementaire en se soutenant les uns les autres et en travaillant de manière unie.

Contexte actuel

Quatre tendances majeures se dessinent aujourd'hui et continueront de façonner le paysage mondial pendant les cinq années couvertes par la Stratégie (2022-2026) :

- 1) La nécessité d'agir immédiatement pour contrer la menace existentielle que les changements climatiques font peser sur le monde entier
- 2) L'accroissement des inégalités économiques et sociales et l'élargissement du fossé numérique – des phénomènes qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19
- 3) L'érosion de la confiance du public dans les institutions de gouvernance nationale et mondiale, et le nombre croissant de menaces qui pèsent sur les parlementaires et les empêchent d'œuvrer efficacement au service de leurs électeurs
- 4) Le recul concernant des réalisations essentielles dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et du développement
- 5) Des menaces de plus en plus graves pour la paix et la sécurité et l'aspiration des peuples à un monde plus pacifique et plus sûr

En ce qui concerne les priorités de l'UIP pour la prochaine période couverte par la Stratégie, les Membres ont recommandé à l'Organisation de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle a le plus d'influence et où l'action parlementaire est indispensable. Soulignant l'interdépendance de certains enjeux majeurs, ils ont aussi préconisé de se concerter davantage dans leurs travaux afin de "mieux construire l'avenir". Il s'agira de se focaliser sur un plus petit nombre d'objectifs transversaux afin d'aider les Parlements membres à se préparer à un avenir incertain. Les Membres ont également fait valoir que la Stratégie devait offrir une certaine souplesse afin de pouvoir répondre aux défis d'un contexte qui ne cesse d'évoluer.

Ces recommandations font écho aux enseignements que les parlements ont tirés de la pandémie de COVID-19, à savoir la nécessité de prendre en compte et de mobiliser une plus grande diversité de parties prenantes et de mieux appréhender les contextes dans lesquels ils évoluent, qui sont complexes et changent rapidement. Les parlements doivent aussi prendre en considération, gérer et mettre à profit la transformation numérique qui a été accélérée par la pandémie, et plusieurs composantes de leurs écosystèmes ont changé : les parties prenantes et les partenaires avec lesquels les parlements travaillent, les acteurs et les éléments qui contribuent à leur bon fonctionnement, ainsi que les types d'interactions auxquels ils sont habitués.

La Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 met à profit les enseignements tirés de la pandémie afin de développer des écosystèmes parlementaires pour la démocratie et pour tous. Elle se base sur un principe fondamental : en s'attachant à renforcer les parlements, à accroître leur résilience dans la durée afin qu'ils puissent mieux répondre aux crises et à considérer les parlements non plus de manière isolée mais selon dans un cadre écosystémique plus large, l'UIP et ses Parlements membres seront mieux à même de réaliser leur vision.

Réponse et orientation stratégique

Les cinq nouveaux objectifs stratégiques et interconnectés de l'UIP visent à consolider l'action de l'Organisation et à accroître son impact par deux moyens. Premièrement, elle concentrera ses efforts dans les domaines où elle a obtenu les meilleurs résultats. Deuxièmement, elle s'adaptera à l'évolution du contexte en s'intéressant désormais à la résilience des Parlements membres, en mettant davantage l'accent sur l'inclusion des groupes marginalisés et en renforçant la redevabilité tant des Parlements membres que du Secrétariat.

Le but ultime de ces nouveaux objectifs stratégiques est de **mettre en place des écosystèmes parlementaires pour la démocratie et pour tous**, en écho à la devise de l'UIP.

Créer des écosystèmes parlementaires implique de ne plus considérer les parlements de manière isolée et d'adopter une vision écosystémique plus large et en constante évolution englobant les acteurs, les interactions et les facteurs qui orientent les parlements et leurs membres, notamment l'exécutif, les partis politiques, les électeurs, la société civile, les experts, l'ONU et d'autres partenaires, et les médias.

Les cinq objectifs stratégiques qui constituent les piliers grâce auxquels l'UIP entend atteindre ce but sont les suivants :

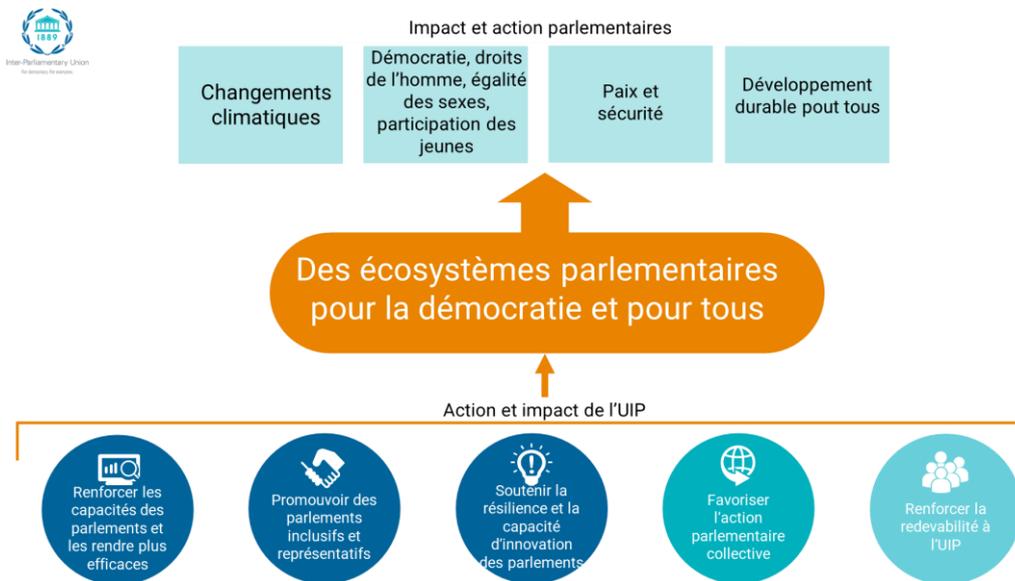
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements
4. Favoriser l'action parlementaire collective
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP

Les Objectifs stratégiques 1 à 3 mettent l'accent sur la nécessité de disposer de parlements démocratiques solides ; l'Objectif stratégique 4 porte sur la mobilisation de l'action politique et les interactions aux niveaux mondial et régional ; et l'Objectif stratégique 5 vise à renforcer l'UIP dans son ensemble afin d'accroître la redevabilité des Membres et de l'Organisation en lien avec les objectifs stratégiques.



Domaines d'action prioritaires

Les cinq Objectifs stratégiques de l'UIP seront mis en œuvre conjointement afin de produire des effets dans les domaines d'action jugés urgents et prioritaires par les Membres pour ces cinq prochaines années, le but étant de garantir que les actions des parlements répondent aux attentes actuelles des peuples. Ces quatre domaines d'action, qui ont tous la même importance, sont les changements climatiques, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes, la paix et la sécurité, et le développement durable pour tous.



Changements climatiques

Les changements climatiques représentent une menace existentielle pour le monde entier. Au vu de l'urgence, les Membres ont souligné que l'UIP devait agir sans attendre pour contribuer aux efforts déployés à travers le monde pour que la planète redevienne écologiquement saine. Afin de soutenir le consensus multilatéral et de faire avancer la transition verte à l'échelon mondial, l'UIP aidera les parlements à progresser dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres accords sur le climat, à accélérer la décarbonation et réduire l'empreinte carbone des parlements eux-mêmes, tout en renforçant la reddition de comptes dans ce domaine.

L'UIP s'efforcera aussi de réduire sa propre empreinte carbone dans les activités qu'elle organise chaque année, notamment ses Assemblées. Le but ultime de l'action de l'UIP dans le domaine du climat pendant la période couverte par la Stratégie est de permettre à tous les peuples de vivre sur une planète plus saine avec un réchauffement climatique limité à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Démocratie, droits de l'homme, égalité des sexes et participation des jeunes

L'UIP veillera à ce que chaque membre de la société ait voix au chapitre dans les décisions de gouvernance qui le concernent et à ce que chaque individu jouisse de ses droits sans distinction aucune, notamment de sexe, de race, d'appartenance ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle ou politique, de religion, de handicap, ou de statut économique. L'UIP s'attachera à renforcer le rôle des parlements dans les efforts menés pour relever les défis auxquels se heurte aujourd'hui la démocratie. Elle veillera en particulier à accroître la représentation des groupes sous-représentés et à faciliter leur accès au parlement, à renforcer sa redevabilité envers tous les membres de la société ainsi que ses échanges et sa coopération avec eux, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux populations marginalisées. Elle soutiendra en outre l'action parlementaire visant à garantir le respect des droits de l'homme et à lutter contre la discrimination, et travaillera en particulier

à préserver la liberté d'expression tout en s'attaquant à l'utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux (désinformation, discours de haine, harcèlement des représentants élus, etc.) – un phénomène qui menace gravement la démocratie. Enfin, l'UIP reste fidèle à son engagement de défendre activement les droits de l'homme des parlementaires.

Paix et sécurité

Dans le cadre de ses efforts vers l'édification d'un monde en paix, exempt de violence et de conflits, l'UIP œuvrera au niveau multilatéral et aidera prioritairement les parlements à : faire respecter la Charte des Nations Unies ; mettre en œuvre les instruments de l'ONU pour le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération ainsi que les instruments du droit humanitaire et du droit des réfugiés ; adopter des lois et prendre des mesures pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme ; et instaurer un dialogue multilatéral autour de la coexistence pacifique, et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. L'UIP adoptera aussi une position prospective afin d'anticiper et de réduire les impacts prévisibles que des enjeux mondiaux comme les changements climatiques auront sur la paix et la sécurité. Elle accordera une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs clés dans le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la prévention de la violence.

Développement durable

Pour que le développement durable soit bénéfique pour tous, équitable, effectif, inclusif et qu'il ne laisse personne de côté, l'UIP prendra en priorité des mesures destinées à la réalisation globale des Objectifs de développement durable, en prêtant une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui favorisent la marginalisation et la vulnérabilité. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, elle aidera aussi les parlements à faire en sorte que les plans de relèvement post-COVID-19 des gouvernements tiennent davantage compte de la question climatique et profitent aux personnes marginalisées. Enfin, elle s'emploiera à ce que tous les segments de la société aient accès aux services de base sur un pied d'égalité, en faisant de la santé pour tous une priorité.

La participation des jeunes, qui constitue un agent du changement dans de multiples secteurs, sera intégrée, au même titre que l'égalité des sexes, dans les quatre domaines d'action prioritaires en tant qu'élément clé pour atteindre les objectifs fixés. Tout en se concentrant sur ses quatre domaines d'action prioritaires, l'UIP continuera à apporter sa contribution à d'autres questions clés jugées importantes par les Membres pendant la période couverte par la Stratégie.

La **communication** est aussi un important agent du changement. Une stratégie de communication remaniée sera mise en place en 2022 sur la base d'une évaluation de la stratégie actuelle. La stratégie remaniée poursuivra et renforcera les travaux entrepris dans le cadre de la Stratégie de communication pour 2019-2021, qui a permis à l'UIP d'entamer sa transformation numérique et d'accroître sensiblement sa visibilité tant dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux.

La Division de la Communication de l'UIP renforcera ses investissements dans des plateformes numériques et dans leur impact. Elle développera ainsi de nouvelles plateformes en ligne et améliorera ses sites web et ses bases de données. Ces outils permettront à l'Organisation de mieux cibler ses interactions avec les Parlements membres, de faciliter les échanges entre les 46 000 parlementaires du monde et de réduire sa propre empreinte carbone.

Objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1 : Renforcer les capacités des parlements pour les rendre plus efficaces

Principe : Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens, prendre des décisions sur la base d'informations indépendantes, attestées et crédibles, et contrôler l'action de l'exécutif.

But : L'UIP élargira son action pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat librement et en toute sécurité, face aux menaces et défis croissants auxquels sont confrontés de nombreux parlementaires. Elle s'attachera aussi à répondre aux défis auxquels se heurte aujourd'hui la démocratie représentative en poursuivant ses efforts en vue d'accroître l'efficacité, la représentation, la transparence et la responsabilité du parlement ainsi que l'accès à ses travaux, qui sont les critères d'un parlement démocratique. Pour ce faire, elle renforcera les capacités institutionnelles et individuelles, fournira un soutien technique, réalisera des travaux de recherche et aidera les parlements nationaux à mettre en œuvre leurs grandes priorités nationales (droits de l'homme, développement, etc.).

Face à la nécessité de concentrer les efforts dans les domaines d'action prioritaires, tout en garantissant l'accès de l'institution au plus grand nombre, la priorité sera accordée aux parlements des pays sortant d'un conflit ou en situation de transition qui nécessitent un soutien accru. En outre, pour mener ses travaux et produire ses données, l'UIP mettra à profit sa riche expérience en matière d'élaboration de normes sur les parlements démocratiques et les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, afin d'identifier les éléments et les acteurs susceptibles de contribuer à l'édification d'un écosystème parlementaire efficace et pérenne.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs

Principe : L'un des principaux indicateurs de succès des parlements est la mesure dans laquelle leurs membres parviennent à représenter et à exprimer les préoccupations de la société dans son ensemble et aussi la mesure dans laquelle les pratiques parlementaires inclusives permettent à l'institution d'établir des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

But : L'UIP renforcera son travail de longue date visant à accroître la participation des femmes et des jeunes au parlement. Elle mettra à profit les excellents résultats qu'elle a obtenus afin de renforcer son action en faveur de la participation des populations marginalisées et vulnérables. En collaboration avec les Parlements membres, l'UIP mènera des travaux de recherche et utilisera les données et les outils dont elle dispose pour déterminer et mesurer la participation des groupes de la société sous-représentés au parlement, comprendre les difficultés qui se posent en matière de participation et identifier les structures et les méthodes de travail qui favorisent l'inclusion et le pouvoir d'influence des populations concernées.

Outre leur composition, la manière dont les parlements fonctionnent et sont organisés constituera également un axe de travail prioritaire, en s'appuyant sur les travaux de l'UIP déjà réalisés sur la question des parlements sensibles au genre ainsi que sur les conclusions du Rapport parlementaire mondial sur l'association du public aux travaux du parlement.

Face aux inégalités sociales et économiques croissantes et à l'inégalité d'accès de longue date des citoyens au parlement, l'objectif à long terme des travaux qui seront menés pendant la période couverte par la Stratégie consistera à déterminer quels sont les éléments de l'ensemble de l'écosystème qui permettent le mieux de favoriser et de maintenir l'accès des citoyens au parlement.

Objectif stratégique 3 : Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements

Principe : La pandémie de COVID-19 est l'un des nombreux événements récents qui ont souligné la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction de l'évolution du contexte. Elle a également mis en évidence l'importance, pour les parlements, d'innover, exploiter le potentiel de l'innovation technologique et scientifique et de repenser la stratégie et la conduite des affaires parlementaires.

But : L'UIP va développer un nouveau domaine de travail et une nouvelle façon de collaborer avec ses Membres afin d'accroître la résilience des parlements et de répondre aux défis de plus en plus variés auxquels ils sont confrontés, l'idée étant de mettre en relation les parlements avec un nombre croissant d'acteurs qui influent sur l'environnement dans lequel ils opèrent.

Le travail envisagé renforcera la capacité des parlements à résister, à s'adapter et à se transformer face aux chocs extérieurs, et les aidera à gérer les nouveaux risques en s'appuyant sur une communauté de pratique multipartite fondée sur des études, des données, des discussions et le partage de bonnes pratiques.

Pour ce faire, l'UIP poursuivra et élargira ses travaux sur l'innovation au parlement, et aidera les parlements à renforcer leurs capacités afin de mieux anticiper l'avenir, notamment dans des domaines fondamentaux tels que l'innovation scientifique et technologique, qui s'intensifie et fait naître des défis éthiques. L'UIP favorisera également l'échange de connaissances en ligne avec les parlementaires et le personnel parlementaire et créera des opportunités pour permettre à ces derniers d'entrer en contact et d'échanger avec des experts, des médias et la société civile, afin de renforcer la résilience des parlements dans la durée et aussi d'identifier et de relever collectivement les défis à venir. De manière générale, l'établissement de ponts entre la politique et la science contribue à soutenir la bonne gouvernance et la confiance, les valeurs scientifiques de rationalité et de transparence pouvant être un langage commun au service de la diplomatie parlementaire.

Ce travail impliquera d'instaurer de nouvelles façons de communiquer avec les Membres via des plateformes numériques améliorées, de renforcer les relations qu'entretient l'UIP avec les acteurs non parlementaires et de faciliter la communication entre ces acteurs.

Le renforcement de la résilience constituera l'objectif initial de la communauté d'apprentissage, toutefois l'objectif sera élargi pendant la période couverte par la Stratégie pour faire en sorte que l'UIP et ses Parlements membres demeurent tournés vers l'avenir.

Objectif stratégique 4 : Favoriser l'action parlementaire collective

Principe : L'un des principaux atouts de l'UIP depuis sa création est sa capacité à relier les Parlements membres entre eux, à créer un espace dans lequel des vues diverses, parfois opposées, se côtoient en toute sécurité, à servir de pivot pour le dialogue, les échanges, la solidarité et la diplomatie parlementaires au niveau international, et à tirer parti de la force politique collective de ses Membres à l'échelle mondiale et dans ses relations avec l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce. L'UIP dispose en outre d'un pouvoir fédérateur sans égal à l'échelle mondiale. Et, dans le contexte actuel, la capacité à exploiter cette influence collective et à en faire émerger un élan politique accru s'avère particulièrement importante.

But : L'UIP accélérera la recherche de solutions politiques nationales, régionales et multilatérales aux grands problèmes mondiaux en favorisant la coopération et l'action interparlementaires par le biais d'événements régionaux et mondiaux, notamment ses Assemblées. Elle s'attachera aussi à renforcer davantage la dimension parlementaire du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale en faisant entendre la voix des parlements à l'ONU et dans d'autres organisations multilatérales, à mener des actions collectives de plaidoyer au niveau mondial, notamment pour renforcer la gouvernance, et à aider les parlements nationaux à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des engagements mondiaux au niveau des pays. Elle poursuivra aussi ses efforts pour réaliser son objectif d'universalité.

Afin de répondre à la nécessité de se concentrer sur les questions les plus urgentes, l'UIP accordera la priorité à l'action parlementaire collective dans les domaines suivants : lutte contre les changements climatiques, promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, renforcement de la paix et de la sécurité, et développement durable pour tous.

Objectif stratégique 5 : Renforcer la redevabilité à l'UIP

Principe : Il s'agit de renforcer et de maintenir une culture de confiance et de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l'UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d'avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s'assurer que la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d'une manière transparente et démocratique.

But : L'UIP renforcera les initiatives existantes en matière de reddition de comptes, aussi bien en ce qui concerne les Parlements membres que le Secrétariat lui-même. Elle veillera à clarifier, normaliser et renforcer les processus qui exigent un suivi de la part des Parlements membres sur des questions clés ; à accroître la participation des Membres (notamment entre événements) ; à rationaliser et améliorer les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports parlementaires par les Membres ; et à recueillir, prendre en compte et appliquer de façon plus cohérente les observations formulées par les Membres.

Au sein du Secrétariat, l'UIP s'efforcera de renforcer les initiatives déjà en cours vers sa transformation numérique, de devenir une organisation "verte" (c'est-à-dire neutre en carbone) au cours de la période couverte par la Stratégie et de poursuivre les travaux destinés à faire évoluer la dynamique hommes-femmes. Elle veillera également à élaborer et à appliquer un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à l'échelle de l'Organisation, qui permettra de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques et d'en rendre compte chaque année aux Parlements membres, au personnel et aux citoyens.

Résumé graphique des résultats de la consultation



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Principaux domaines d'impact

Renforcement des parlements	Défense des droits de l'homme des parlementaires	Données relatives à la représentation des femmes	Dialogue	Force des relations bilatérales entre parlementaires	Apprentissage et sensibilisation au contenu mondial

Valeur ajoutée unique

Aptitude combinée à rassembler et réaliser des programmes	Envergure mondiale	Longue expérience	Connaissance des données et accès aux parlements	Capacité à mettre les parlementaires en lien les uns avec les autres

Priorités stratégiques futures

Interdépendance et transversalité	Évaluation et reddition de comptes solides	Approche hybride en présentiel et en ligne	Renforcement des connaissances et des capacités techniques des parlements et des parlementaires	Socle de données probantes et prise de décision claire et explicite

Activités à cesser

Tenter d'en faire trop	Partenariats vagues sans rapport avec les objectifs stratégiques	Résolutions représentant "le plus petit commun dénominateur"	Suivi insuffisant des outils de référence et des activités